

COMMUNIQUE DE PRESSE

Prolifération des chenilles processionnaires en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Les recommandations

Marseille, le 02 mars 2015.

L'Agence régionale de santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) et l'Ordre régional des vétérinaires de la région Paca-Corse informent la population de la région Paca de la prolifération saisonnière des chenilles processionnaires et des mesures de précaution à adopter pour éviter tout risque sanitaire.

Les chenilles processionnaires sont reconnaissables à leurs nids de soie blanche bien visibles sur les pins où elles passent l'hiver à l'issue duquel elles forment des processions avant de s'enterrer pour effectuer leur métamorphose.

1. Les risques sanitaires chez l'humain et chez l'enfant en bas âge

Les poils des chenilles processionnaires contiennent une toxine urticante et allergisante, à l'origine d'irritation cutanée et oculaire chez les personnes séjournant dans les lieux infestés.

Ces chenilles, lorsqu'elles sont agressées, dispersent au gré du vent leurs poils, qui par des crochets peuvent s'accrocher aux habits ou à la peau. La démangeaison provoquée par les crochets incite à se gratter, et ainsi à faire éclater les poils, libérant la toxine.

L'ARS Paca recommande au public :

- > D'éviter la fréquentation des zones à proximité des pins infestés, de porter des vêtements couvrants si l'on se rend malgré tout dans ces zones.
- > De ne pas manipuler les chenilles et les nids.
- > De ne jamais balayer une procession de chenilles afin d'éviter de créer un nuage de poils urticants qui pourrait provoquer une atteinte cutanée, oculaire et respiratoire.
- > D'éviter de se frotter les yeux en cas d'exposition.
- > De ne pas faire sécher le linge à l'extérieur près des pins par grand vent.
- > De prendre toutes les mesures de précaution pour éviter le contact avec les poils urticants déposés en particulier sur les pelouses, d'éviter de tondre les pelouses sous les arbres infestés.

En cas de contact, les poils urticants se fixant sur les cheveux et les vêtements, il est recommandé de :

- > prendre une douche tiède avec lavage soigneux des cheveux au shampoing,
- > changer de vêtements et laver les vêtements contaminés au dessus de 60°C.

Pour tout autre symptôme et en cas de problème, il est recommandé de consulter son médecin traitant.

Précaution importante chez les enfants en bas âge

Dans le cas où un enfant en bas âge aurait porté une chenille à la bouche, il est important de consulter immédiatement le service des urgences.

2. Les risques sanitaires chez l'animal

Les chenilles processionnaires du pin sont **très dangereuses pour l'animal**.

Un animal peut facilement entrer en contact avec les poils urticants des chenilles en léchant ou mordant des chenilles, ou en manipulant une branche porteuse de nid.

La toxine peut alors provoquer **des dégâts irréparables** tels que la perte de la langue (pouvant entraîner la mort par impossibilité de s'alimenter), ou de l'œil, par nécrose.

Contacts Presse

Agence régionale de santé Paca

> Valérie Bourgeois : 07 87 00 56 31

> Christophe Barrières : 04 13 55 83 71

Conseil régional de l'ordre des vétérinaires Paca-Corse

> 04.93.80.70.46

Suivez-nous sur les réseaux sociaux



vimeo



@ARSPaca

Pour protéger vos animaux, le Conseil régional de l'ordre des vétérinaires Paca-Corse recommande :

> D'éviter de frotter mais laver à grande eau.

> Si la contamination s'est produite, de faire appel sans délai à son vétérinaire pour qu'il effectue un traitement d'urgence.

> Dans tous les cas, d'éviter de se contaminer soi-même en manipulant l'animal sans précautions (zone abritée du vent, masque, lunettes, gants, etc.....).

Contacts Presse

Agence régionale de santé Paca

> Valérie Bourgeois : 07 87 00 56 31

> Christophe Barrières : 04 13 55 83 71

Conseil régional de l'ordre des vétérinaires Paca-Corse

> 04.93.80.70.46

Suivez-nous sur les réseaux sociaux



vimeo



@ARSPaca